

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 13 mai 2019** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Luc Audet, firme comptables Raymond Chabot Grant Thornton
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur Jean Cormier, conseiller

ADMINISTRATION

173-05-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

174-05-19

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

M. Luc Audet, comptable agréé de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente le rapport du vérificateur et les états financiers consolidés de la Ville de New Richmond au 31 décembre 2018.

Différentes questions sont soumises à ce propos :

Un citoyen demande quel effet le déficit total du Parc régional Petite-Cascapédia a sur l'opération et si le conseil d'administration a un plan pour réduire ledit déficit à 0 \$.

Il demande également si la Société de développement existe encore étant donné la vente du motel industriel et si oui, combien d'années faudra-t-il pour rembourser la dette existante. Au sujet de la vente il s'informe également pour connaître le montant des taxes qui seront payées par le nouveau propriétaire.

Dans le tableau présenté concernant l'évolution de la dette de la Ville, est-ce que ce montant représente la dette nette de la Ville ou si la dette du gouvernement y est ajoutée.

Sur la dette totale 2018 de la Ville, est-ce possible de connaître le montant attribué aux loisirs ainsi qu'aux autres services.

Au niveau du Parc régional un citoyen souhaite savoir de quoi est composé le déficit d'opération.

On demande un suivi de la dernière saison du Parc régional.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'accepter le rapport du vérificateur et les états financiers consolidés de la Ville de New Richmond au 31 décembre 2018, et ce, tel que déposés.

ADOPTÉE

PROJET DE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE ET RÉSILIENCE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

175-05-19

ENTENTE INTERMUNICIPALE - AUTORISATION DE SIGNATURES

Considérant le projet « Gouvernance participative et résilience face aux changements climatiques : La mise en place d'une démarche de coconstruction d'un plan de gestion intégrée de la zone côtière dans quatre municipalités de la Baie-des-Chaleurs, phase I », déposé par la Ville de New Richmond dans le cadre du programme climat municipalités 2 – Volet 2 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques;

Considérant la convention d'aide financière à intervenir entre le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC) et la Ville de New Richmond;

Considérant que la Ville de New Richmond est une municipalité partenaire du projet et que celle-ci s'engage à participer à hauteur de 15 400 \$ sur une période de trois ans sous forme de ressources humaines et matérielles;

Considérant que les municipalités partenaires faisant partie de la présente entente souhaitent encadrer la mise en œuvre du projet de gouvernance participative et résilience face aux changements climatiques;

Considérant que les municipalités partenaires désirent par la présente conclure une entente intermunicipale relativement à l'application de cette convention d'aide financière;

Considérant que cette entente intermunicipale prévoit de nommer une personne ressource dans chaque municipalité partenaire qui fera le lien avec les autres municipalités partenaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente intermunicipale pour le projet le projet « Gouvernance participative et résilience face aux changements climatiques : La mise en place d'une démarche de coconstruction d'un plan de gestion intégrée de la zone côtière dans quatre municipalités de la Baie-des-Chaleurs, phase I » proposée par la Ville de New Richmond et envoyée aux municipalités partenaires le 18 mars 2019;

De nommer monsieur Jean-Sébastien Bourque, directeur du Service de l'urbanisme à titre de personne ressource au nom de la Ville de New Richmond.

ADOPTÉE

176-05-19

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

Considérant que par un décret, le gouvernement a approuvé et bonifié le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, lequel identifie des priorités et des actions en vue de lutter contre les changements climatiques, et établit un cadre financier;

Considérant que la priorité 2 de ce plan vise à soutenir les municipalités et les collectivités dans leurs initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation aux changements climatiques et d'aménagement durable du territoire;

Considérant que la Ville de New Richmond a déposé une demande d'aide financière en ce sens auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et que ledit projet respecte les exigences du programme;

Considérant que le Ministre dudit Ministère a confirmé l'attribution d'une aide financière maximale de 381 343 \$ qui sera versée au cours des exercices financiers 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

Considérant l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de New Richmond et les municipalités partenaires à ce projet soient la Ville de Bonaventure, la Ville de Carleton-sur-Mer et la Municipalité de Maria;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme, Monsieur Jean-Sébastien Bourque, à signer, pour et au nom de la Ville de New Richmond, la convention d'aide financière concernant le projet de gouvernance participative et résilience face aux changements climatiques.

ADOPTÉE

177-05-19

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COURTIER - VENTE DU 200, BOULEVARD PERRON OUEST

Considérant que la Ville a mis en vente l'immeuble situé au 200, boulevard Perron Ouest par l'entremise de Royal LePage;

Considérant que ledit contrat de courtage s'est terminé le 30 avril 2019;

Considérant que Royal LePage propose de renouveler leur contrat pour une période de 3 mois aux mêmes conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

De renouveler le contrat de courtage pour une période de trois (3) mois, soit du 1^{er} mai au 31 juillet 2019, pour la vente de l'immeuble situé au 200, boulevard Perron Ouest avec Royal LePage.

ADOPTÉE

178-05-19

PARC RÉGIONAL PETITE-CASCAPÉDIA - DEMANDE DE PARTENARIAT - SPECTACLES D'ÉTÉ À LA POINTE-TAYLOR

Considérant que le Parc régional Petite-Cascapédia souhaite offrir à la clientèle touristique ainsi qu'aux citoyens de la Ville cinq (5) spectacles gratuits lors de la saison estivale 2019, et ce, au parc de la Pointe-Taylor;

Considérant que le Parc régional a déposé une demande de partenariat en ce sens auprès de la Ville pour un montant de trois mille dollars (3 000 \$);

Considérant que le Conseil municipal est d'avis que cesdits spectacles viendront animer la Ville de façon favorable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le versement d'une aide financière d'un montant de trois mille dollars (3 000 \$) au Parc régional Petite-Cascapédia, et ce, pour la tenue de cinq (5) spectacles gratuits au parc de la Pointe-Taylor lors de la saison estivale 2019.

ADOPTÉE

EMBAUCHE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

179-05-19

JOURNALIER

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée dans le journal Chaleurs Nouvelles et également sur le site Internet de la Ville et celui d'Emploi Québec;

Considérant qu'un processus de sélection a été mis en place et que des entrevues ont eues lieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'entériner l'embauche de Monsieur Denis Cyr à titre de journalier au Service des travaux publics, et ce, en date du 13 mai 2019.

ADOPTÉE

180-05-19

JOURNALIER SALARIÉ OCCASIONNEL

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée dans le journal Chaleurs Nouvelles et également sur le site Internet de la Ville et celui d'Emploi Québec;

Considérant le manque de candidatures étudiants pour la saison estivale 2019;

Considérant qu'un processus de sélection a été mis en place et que des entrevues ont eues lieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'entériner l'embauche de Monsieur Julien Savoie à titre de journalier salarié occasionnel, pour une période de 12 semaines, au Service des travaux publics, et ce, en date du 27 mai 2019.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1100-19 AYANT POUR BUT DE POURVOIR AU PAIEMENT DES FRAIS D'ÉMISSION DU REFINANCEMENT DE 1 455 000 \$ ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT AU MONTANT DE 28 900 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller monsieur Jacques Rivière donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1100-19 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 1 455 000 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 28 900 \$, remboursable en 5 ans.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

181-05-19

RÈGLEMENT 1101-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CA.15 (SECTEUR : INTERSECTION DU CHEMIN DE SAINT-EDGAR ET DE LA ROUTE 132 EST) - ADOPTION DU PREMIER PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le premier projet du règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'agrandir la zone Ca.15, portant le numéro 1101-19;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'agrandir la zone Ca.15 (Secteur : intersection du chemin de Saint-Edgar et de la Route 132 Est), lequel est identifié sous le numéro 1101-19.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1102-19 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DE SAINT-EDGAR - AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jacques Rivière à l'effet que le Règlement d'emprunt 1102-19 décrétant des travaux de réfection sur une partie du chemin de Saint-Edgar, sera adopté à une séance ultérieure.

182-05-19

ENTENTE CONTRACTUELLE - OPÉRATION D'UN CAFÉ À LA POINTE TAYLOR - AUTORISATION DE SIGNATURES

Considérant le projet déposé par Mme Manjula Kuranaratne pour la location du café de la Pointe Taylor pour les mois de juillet et août 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente contractuelle pour l'opération d'un café la Pointe Taylor avec Mme Manjula Kuranaratne, venant spécifier les modalités de ladite location.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Un contribuable demande des précisions au sujet de l'immeuble situé au 200, boulevard Perron Ouest.

Un citoyen souligne que ledit immeuble devrait être vérifié au sous-sol quant à l'humidité qui y a été noté.

En ce qui concerne la présentation des états financiers, on suggère de faire plus de publicité concernant la date retenue comme la parution d'un article dans le journal l'Informateur la semaine précédente.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 54.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière